



INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE CARDIOLOGIE  
ET DE PNEUMOLOGIE  
DE QUÉBEC

POUR DIFFUSION  
IMMÉDIATE

# Communiqué interne

**DESTINATAIRES :** Tous les intervenants œuvrant à l'Institut

**EXPÉDITEUR :** Denis Bouchard, président-directeur général

**DATE :** Le 16 septembre 2015

**OBJET :** **PROCESSUS DE RÉORGANISATION DES LITS :  
ENSEMBLE, AMÉLIORONS L'ORGANISATION DES SOINS AUX USAGERS!**

---

Mesdames,  
Messieurs,

Des actions sont en cours concernant le processus annuel de réorganisation des lits dans notre établissement. Ce processus découle du règlement n° 8<sup>1</sup> intitulé « Règlement relatif à la révision annuelle de la répartition des lits de l'établissement en fonction des besoins des bénéficiaires, de l'intensité des soins ou de la gravité de la maladie, des ressources de l'établissement, du permis et des besoins de l'enseignement », revu à chaque année. Sa prochaine mise en application est prévue **le 15 novembre 2015** et un comité de réorganisation a été mis sur pied pour en évaluer tous les impacts. Même si les secteurs touchés ont déjà été interpellés pour évaluer les impacts, nous désirons vous informer des orientations de cette réorganisation, car nous serons tous impliqués de près ou de loin dans ce changement.

## **Pourquoi cette réévaluation des lits?**

Cette démarche est nécessaire, car toutes les activités d'un institut universitaire comme le nôtre reposent sur notre capacité à traiter des usagers dans des unités de soins dédiées selon le type de clientèle et le nombre de lits disponibles. En fonction notamment des variations des volumes d'activités dans les secteurs, de l'évolution des besoins des clientèles et de l'intensité des soins dans nos spécialités en cardiologie, en pneumologie et en obésité, nous devons annuellement ajuster le nombre de lits dédiés aux clientèles. Cette année, le changement du 15 novembre sera beaucoup plus important que lors des années antérieures.

## **Pourquoi ce changement est-il si important cette année?**

Au fil des ans, de légers écarts entre les unités de soins se sont accentués, amenant ainsi davantage de lits hors secteur pour chaque unité. En fonction du contexte actuel lié à notre clientèle, la direction a opté pour un changement plus important dans le but de regrouper les clientèles et de leur offrir un service mieux adapté et harmonisé sur une même unité.

PAGE SUIVANTE →

---

<sup>1</sup> Règlement élaboré en vertu des dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5) et de son règlement sur l'organisation et l'administration des établissements qui prévoit à l'article 6 que le conseil d'administration doit adopter, entre autres règlements, un tel règlement.

Les principaux changements sont :

- regroupement de la clientèle en fin de soins actifs au 3<sup>e</sup> Notre-Dame;
- transfert de la clientèle d'hémodynamie et d'électrophysiologie du 4<sup>e</sup> Est et du 4<sup>e</sup> Ouest vers le 1<sup>er</sup> Notre-Dame;
- regroupement des unités d'enseignement de cardiologie au 4<sup>e</sup> Est et au 4<sup>e</sup> Ouest;
- création de trois lits de dessert de pneumologie au 6<sup>e</sup> pavillon Central;
- disponibilité de lits de débordement au 6<sup>e</sup> et au 7<sup>e</sup> pavillon Central.

### **Quels sont les avantages à réorganiser les lits?**

Il existe de nombreux avantages à procéder à cette réorganisation en profondeur. En voici quelques-uns :

- harmonisation de nos pratiques;
- meilleure fluidité des trajectoires de soins;
- optimisation de l'expertise des cliniciens pour des soins plus sécuritaires auprès de nos usagers;
- libération des usagers plus tôt dans la journée, permettant une fluidité accrue dans la gestion des lits;
- accès plus rapide des usagers de l'urgence vers les unités de soins;
- réduction des impacts liés à la gestion des usagers hors secteurs;
- gains considérables au niveau de l'organisation du travail;
- meilleures collaboration et communication entre les intervenants et les usagers.

Les différentes directions sont à l'écoute de vos préoccupations et nous demandons la collaboration de tous pour effectuer ces changements importants, et ce, pour le mieux-être de nos différentes clientèles. Soyez assurés que les intervenants touchés recevront une formation, un jumelage et l'accompagnement nécessaire pour effectuer cette période d'intégration avec le moins d'impacts possibles.

Nous poursuivons les travaux, notamment avec les représentants syndicaux, et nous vous tiendrons informés des développements.

Denis Bouchard